

<b>CORRIGE INDICATIF PARTIE 1 (10 points)</b>
---

**Dossier n° 1 : (4 points)****Traitements comptables des coûts d'acquisition et d'installation de la chaîne de production :**

La chaîne de production automatisée acquise le 02/01/2014 pour un montant de 1 200 000 DT, elle comprend des équipements et un logiciel de programmation des automates pour une valeur de 200 000 DT. Cette chaîne est un actif destiné pour la production de biens :

- Elle sera détenue par la société I.T. pour être utilisées dans la production ou la fourniture de biens, et
- La société s'attend à en recevoir des avantages économiques futurs sur plusieurs exercices.

**Il s'agit donc d'un actif non courant.**

D'après les énoncés, cet équipement comprend deux éléments, des équipements constituant une chaîne de production et un logiciel de programmation des automates de commandes. En outre, la durée d'utilité de ses deux éléments est différente, le premier a une durée de 10 années, le logiciel a une durée de 4 années. Aussi, la valeur du logiciel (200 000 DT) constitue un élément significatif du prix d'achat de cette chaîne.

La question qui se pose est de savoir si ses éléments constituent deux composantes distinctes d'une part et s'il s'agit d'immobilisation corporelle ou incorporelle d'autre part.

Deux éléments devraient être analysés :

- 1- En application des paragraphes 43 et 44 de l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » :

*« Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément.*

*Une entité ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties».*

Il s'en suit que les composantes d'un actif corporel ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisées séparément initialement et amortis sur leurs durées d'utilité respectives. **(0.25 Point).**

- 2- Le logiciel informatique devrait être comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle conformément à l'IAS 38 ou comme une immobilisation corporelle, mais en tant que composante distincte?

Le logiciel informatique répond à la définition d'une immobilisation incorporelle au sens de l'IAS 38 Immobilisations incorporelles qui stipule « Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique ».

Du moment que cet actif a une durée d'utilité (4 années) différente des autres équipements (10 années), et qu'il s'agit d'un élément incorporel, il y a lieu de le comptabiliser parmi les immobilisations incorporelles. Toutefois, le paragraphe 4 de l'IAS 38 stipule :

« Certaines immobilisations incorporelles peuvent être contenues dans ou sur un support physique tel qu'un disque compact (dans le cas d'un logiciel), une documentation juridique (dans le cas d'une licence ou d'un brevet) ou un film. Pour déterminer si une immobilisation comportant à la fois des éléments incorporels et des éléments corporels doit être comptabilisée selon l'IAS 16 Immobilisations corporelles, ou comme une immobilisation incorporelle selon la présente norme, l'entité doit faire preuve de jugement pour apprécier lequel des éléments est le plus important. Par exemple, un logiciel destiné à une machine-outil à commande numérique qui ne peut fonctionner sans ce logiciel, fait partie intégrante du matériel et est traité en tant qu'immobilisation corporelle. Il en va de même pour le système d'exploitation d'un ordinateur. Lorsque le logiciel ne fait pas partie intégrante du matériel, il est traité en tant qu'immobilisation incorporelle ».

Ce paragraphe précise que l'entité doit faire preuve de jugement pour déterminer la composante principale et l'autre composante qui lui sera rattachée.

Néanmoins, il y a lieu de noter que ce paragraphe de l'IAS 38 n'a pas soulevé la question des durées d'utilité différentes tel que prévue dans les énoncés du sujet et que le rattachement de la composante logiciel suppose qu'elle a une même durée d'utilité que l'autre composante. Ce qui n'est pas le cas pour cette chaîne de production et le logiciel de programmation des automates. En effet, ils ont des durées d'utilité et des dotations aux amortissements différentes. Tous cela conduit à :

- **Comptabiliser les équipements de la machine de production et le logiciel de programmation des automates en tant que deux composantes distinctes ;**
- **Comptabiliser les équipements composant la machine de production en tant qu'immobilisation corporelle conformément à l'IAS 16, et**
- **Comptabiliser le logiciel de programmation des automates conformément à l'IAS 38. (NB : le correcteur pourra accepter le raisonnement des candidats conduisant à considérer le logiciel comme immobilisation corporelle en tant que composante distincte). (0.25 point)**

**Calcul et affectation des couts à chacune des composantes :**

Répartition du prix d'achats au 02/01/2014	Montant
Composante informatique (logiciel)	200 000,000
Equipements industrielles	1 000 000,000
<b>Total prix d'achat</b>	<b>1 200 000,000</b>

	02/01/2014	(0.25 point)
(B) Immobilisation corporelle	1 000 000,000	
(B) Immobilisation incorporelle ( <i>Immobilisation corporelle-composante 2</i> )	200 000,000	
(B) Fournisseurs d'immobilisation (Trésorerie)		1 200 000,000

<b>Affectation des coûts de préparation et d'installation</b>	<b>Montant</b>
Coûts affectés à la composante informatique	60 000,000
Coûts affecté à l'équipement industriel (100 000 + 40 000) DT	140 000,000
<b>(0.25 point)</b>	<b>200 000,000</b>

01/02/2014		
(B) Fournisseurs avances	50 000,000	
(B)Trésorerie		50 000,000
Paie ment avance des travaux d'assemblage		

01/04/2014		
(B) Immobilisation corporelle	100 000,000	
(B)Trésorerie		50 000,000
(B) Fournisseurs avances		50 000,000
Paie ment des travaux d'assemblage		

01/03/2014		
(B) Immobilisation corporelle	40 000,000	
(B)Trésorerie		40 000,000
Paie ment des tests de bon fonctionnement		

01/07/2014		
(B) Immobilisation incorporelle	60 000,000	
(B)Trésorerie		60 000,000
Paie ment des coûts de l'adaptation des logiciels		

**(0.25 Point)**

**(0.25 Point)**

#### **Détermination et calcul des couts d'emprunts :**

Dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'installation de la nouvelle chaîne de production, la société I.T a contacté le 02/01/2014 des trois emprunts. Un emprunt spécifique pour l'acquisition de la chaîne au taux de 7% l'an et deux emprunts non spécifiques à des taux respectifs de 9% et 10%. Ces derniers ont contribué partiellement au financement de cette machine. La question étant d'étudier si le cout de ses emprunts devrait être incorporé aux couts des actifs et quel serait le montant incorporable.

**Principe général :** Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Conditions de capitalisation : s'il s'agit d'un actif qualifié ; lorsqu'il est probable que les coûts d'emprunt généreront des avantages économiques futurs et leurs coûts peuvent être évalués de façon fiable.

**Montant incorporable :** correspond aux coûts d'emprunt qui auraient pu être évités si la dépense relative à l'actif qualifié n'avait pas été faite.

**Emprunts spécifiques :** coûts d'emprunt réels encourus sur cet emprunt au cours de la période, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés.

**Emprunts non spécifiques :** en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à cet actif. Ce taux de capitalisation doit être la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de l'entité en cours au titre de la période, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

(0.25)

(0.25)

<b>Détermination des couts d'emprunt à affecter aux actifs</b>		
<b>4.1 Cout des emprunts spécifiques</b>		
$(1\ 200 * 7\%)*9/12$	<b>(0.25 point)</b>	<b>63 000,000</b>
<b>4,2- calcul du cout des emprunts non spécifiques</b>		
<b>Moyenne pondérée des dépenses composantes machines</b>		81 666,667
<b>Taux de capitalisation <math>(100\ 000 * 9\% + 300\ 000 * 10\%)/(100\text{MDT} + 300\text{MDT})</math></b>		9,75%
<b>Cout des emprunts non spécifiques composants machines</b>		7 962,500
<b>Moyenne pondérée des dépenses composantes 1</b>		15 000,000
<b>Taux de capitalisation <math>(100\ 000 * 9\% + 300\ 000 * 10\%)/(100\text{MDT} + 300\text{MDT})</math></b>		9,75%
<b>Cout des emprunts non spécifiques à imputer</b>		<b>1 462,500</b>
<b>Cout d'emprunt total à imputer</b>		<b>9 425,000</b>

(a) Et (b):

Date	Dépenses effectuées	Période de capitalisation	Moyenne pondérée des dépenses
01/02/2014	50 000,000	8/12	33 333,333
01/04/2014	50 000,000	6/12	25 000,000
01/03/2014	40 000,000	7/12	23 333,333
<b>Coût d'emprunt non spécifique affecté à la composante 1</b>			<b>81 666,667</b>
01/07/2014	60 000,000	3/12	15 000,000
<b>Coût d'emprunt non spécifique affecté à la composante 2 (logicielle)</b>			<b>15 000,000</b>

**Répartition des couts d'emprunt entre les composantes :**

Affectation des couts d'emprunt aux composantes	
Cout de la composante informatique	260 000,000
Cout total des équipements	1 140 000,000
<b>Coût total avant affectations des couts d'emprunt</b>	<b>1 400 000,000</b>

Cout d'emprunt spécifique affectable à la composante machines (63 000 * 114/1400)	51 300,000
Cout d'emprunt non spécifique affectable à la composante machines	7 962,500
<b>Cout d'emprunt total affecté à la composante machine</b>	<b>59 262,500</b>
Cout d'emprunt spécifique affectable à la composante machines (63 000 * 260/1400)	11 700,000
Cout d'emprunt non spécifique affectable à la composante machines	1 462,500
<b>Cout d'emprunt total affecté à la composante machine</b>	<b>13 162,500</b>

**Détermination du cout total de chaque composante (0.25 point):**

<b>Cout des machines au 01/10/2014</b> (1 000 000 + 140 000 + 59 262,500)	<b>1 199 262,500</b>
<b>Cout du logiciel au 01/10/2014</b> (200 000 + 60 000 + 13 162)	<b>273 162,500</b>
<b>Total</b>	<b>1 472 425,000</b>

**Constations comptable des charges financières**

30/09/2014	<b>(0.25 point)</b>	
(B) Immobilisation corporelle	59 262,500	
(B) Immobilisation incorporelle (composante 2)	13 162,500	
(RT) Transfert de charges		72 425,000

31/12/2014	<b>(0.25 point)</b>	
(RT) Charges d'emprunts	123 000,000	
(B)Trésorerie		123 000,000

<b>Charges financières de l'exercice 2014</b>	
emprunt spécifique (1 200 000 * 7%)	84 000,000
emprunt non spécifique de 100 000 DT	9 000,000
emprunt non spécifique de 300 000 DT	30 000,000
<b>Total des couts d'emprunts</b>	<b>123 000,000</b>

**Calcul de l'amortissement et des différences temporelles d'impôt (0.25 point)**

Amortissement comptable des machines	
<b>1 199 262,500</b> * 10% * 3/12	29 981,563
Amortissement comptable du logiciel	
<b>273 162,500</b> * 25% * 3/12	17 072,656
Amortissement fiscal du logiciel	
273 162,500 * 10% * 3/12	6 829,063
Base fiscal déductible (17 072,656- 6 829,063)	10 243,594
Actif d'impôt différé (10 243,594 * taux de l'IS soit 25%)	2 560,898

**Constatations comptable des amortissements :**

31/12/2014		
(RT) Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	29 981.563	
(B) Amortissement immobilisations corporelles		29 981.563

31/12/2014		
(RT) Dotations aux amortissements Immobilisations incorporelles	17 072,656	
(B) Amortissement immobilisations incorporelles		17 072,656

31/12/2014 <b>(0.25 point)</b>		
(B) Actif d'impôt différé	2 560,898	
(RT) Produit d'impôt sur le résultat		2 560,898

**(0.25)**

## Dossier n° 2 : (6 points)

Les opérations réalisées par la société ont porté sur trois actions :

- Le programme des points cadeaux offerts sur les achats ;
- Les garanties données au titre des ventes des produits électroménagers ;
- Les cadeaux offerts au titre des ventes de meubles dont le montant est de 5 000 DT ou plus.

### 1- Le programme des points offerts sur les achats

Ce programme porte sur la collecte de points cadeaux au titre des achats qu'ils réalisent. Ces points pourront être utilisés pour payer les futurs achats. Les éléments de 2014 relatifs à ce programme sont les suivantes :

- Le client cumule des points correspondant à 20% du montant des achats au comptant et 10 % du montant des achats à crédit ;
- Chaque 20 points collectés ouvrent droit à 1 dinars d'achat futur;
- La société estime que les clients utiliseront 75 % des points qu'ils ont cumulés.
- Le taux de marque (rapport entre la marge brute et le prix de vente) est de 35% ;
- La société utilise la méthode de l'inventaire permanent pour les mouvements de stocks ;
- Les clients ont utilisé un total de 250.000 points pour payer leurs achats.

Il y a lieu d'étudier comment évaluer et comptabiliser les points cadeaux accordés aux clients lors des ventes assorties de points, ainsi que le traitement comptable lors de l'utilisation de ces points par les clients et à la clôture de l'exercice 2014.

En application des dispositions de l'IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, « Une entité doit appliquer les dispositions du paragraphe 13 d'IAS 18 et **comptabiliser les points cadeau en tant qu'éléments identifiables de la transaction, séparément des autres éléments identifiables** lors de la vente initiale. **La juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente initiale doit être répartie entre les points cadeau et les autres éléments de la vente.**

La contrepartie affectée aux points cadeau doit être évaluée par référence à leur juste valeur, c'est-à-dire au montant auquel les points cadeau pourraient être vendus séparément. » **(0.25 points)**

Comme l'entreprise fournit elle-même la contre partie des points cadeaux lors de ventes aux clients, elle doit comptabiliser la contrepartie affectée aux points collectés en produit (ventes de marchandises) lorsque les points cadeau sont utilisés pour payer les achats. Le montant du produit comptabilisé sera basé sur le nombre de points qui sont utilisés par les clients.

Les ventes de la société Cdf en 2014 se détaillent comme suit :

Ventes total de l'année 2014	3 600 000,000
Ventes au comptant de l'année 2014	2 300 000,000
Ventes à crédit de l'année 2014	1 300 000,000
<b>Total des ventes 2014</b>	<b>3 600 000,000</b>

Nombre de points collectés par les clients en 2014 et nombre de points qu'on estime utiliser :

Nbre points cumulés sur les <b>ventes au comptant</b> de 2014 (3 600 000 * 20%)	460 000
Nbre points cumulés sur les ventes à crédit de 2014 (1 300 000 DT * 10%)	130 000
<b>Total des points cumulés en 2014 (0.25 point)</b>	<b>590 000</b>

Nbre de points cumulés en 2014 et que CdF estime que les clients utiliseront (75% *590 000 points)	442 500
Valeur de ces points en DT (442 500 points/20) <b>(0.25 points)</b>	22 125,000

Nombre et valeur des points utilisés en 2014 :

Nbre de points utilisés en 2014	250 000
valeur des points utilisés en DT (250 000 * 20%)	12 500,000

Solde des produits différés (à utiliser en 2015) au 31/12/2014 (22 125 DT- 12 500 DT) <b>(0.25 points)</b>	9 625,000
Valeur des points cumulés et utilisés en 2014	12 500,000
Cout de ventes au titre des produits différés qui correspondent à des points (22 125 DT * 65%) <b>(0.25 points)</b>	14 381,250
Cout de ventes en contre partie de points en 2014 (12 500 * 65%) (points utilisés en 2014) <b>(0.25 point)</b>	8 125,000

Les écritures comptables à passer en 2014 :

**2014 (0.25 point)**

(RT) Revenu	22 125,000	
(B) Produits différés		22 125,000
<i>Constataions des produits différés au titre des points cumulés en 2014</i>		

**2014 (0.25 point)**

(B) AID	5 531,250	
(RT) Produit d'impôt sur le résultat (22 125,000 DT*25%)		5 531,250

**31/12/2014 (0.25 point)**

(B) Produits différés	12 500,000	
(RT) Revenu		12 500,000
<i>Annulation des produits différés au titre des points utilisés en 2014</i>		

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Charge d'impôt sur le résultat (B) PID <i>(12 500,000 DT*25%)</i>	3 125,000	3 125,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Cout des ventes (B) Stocks marchandises <i>Constatation des couts des ventes au titre des points utilisés en 2014 (12 500 * 65%)</i>	8 125,000	8 125,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Frais de marketing (Cout de publicité) (RT) Coût des ventes <i>Reclassement de la charge par nature</i>	8 125,000	8 125,000

## 2- Les garanties données au titre des ventes des produits électroménagers

La société accorde à ces clients une garantie au titre des ventes d'électroménagers d'une année sur les pièces et la main d'œuvre. En application de l'IAS 37, Provisions, passif éventuel et actif éventuel, Une provision doit être comptabilisée lorsque les trois critères suivants sont simultanément réunis :

- L'entreprise a une obligation actuelle (obligation juridique ou obligation implicite) résultant d'un événement passé (fait générateur d'obligation);
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Par conséquent, l'entreprise devra constater une provision pour garantie au titre des éventuelles réclamations qui seront faites par les clients au cours de 2014. **(0.25 point)**

ventes de l'année 2014 en électroménager	1 200 000,000
Montant de la garantie au titre des ventes de 2014 (1 200 000 *1,25%)	15 000,000

**(0.25 point)**

<b>31/12/2014 (0.5 point)</b>		
(RT) Dotation aux provisions (B) Provision pour garantie <i>(Constatation de la provision au titre des ventes de 2014)</i>	15 000,000	15 000,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(B) AID (RT) Produit d'impôt sur le résultat	3 750,000	3 750,000

Annulation des couts de réparation réalisés en 2014 au titre des garanties données aux clients

<b>31/12/2014 (0.5 point)</b>		
(B) Provision pour garantie (RT) Couts de réparation	8 500,000	8 500,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Charge d'impôt sur le résultat (B) PID	2 125,000	2 125,000

Annulation au 31/12/2014 du solde non utilisé des provisions pour garantie au 01/01/2014. En effet, la garantie est donnée pour une année.

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(B) Provision pour garantie (RT) Reprise sur provision (14 000 DT - 8 500 DT)	5 500,000	5 500,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Charge d'impôt sur le résultat (B) PID (5 500 *25%)	1 375,000	1 375,000

### 3- Les cadeaux offerts au titre des ventes de meubles dont le montant est de 5 000 DT ou plus.

L'entreprise devra évaluer et comptabiliser en 2014, le montant des cadeaux qui seront remis en février 2015 aux clients au titre des ventes réalisés en 2014. Une charge de marketing devrait être comptabilisée au 31/12/2014.

Nbre de clients ayant acheté pour + de 5000 DT et se sont inscrits au tirage	160
Nbre de clients qui vont opter pour les tables de salon (160*10%*60%=9,6) soit 10 personnes	10
Coût des salons qui seront offert en février 2015 (10 *325 DT) <b>(0.25 point)</b>	3 125,000

Nbre de clients qui vont opter pour les lampadaires	6
Coût des salons qui seront offert en février 2015 (6 *292,5 DT) <b>(0.25 point)</b>	1 755,000

<b>Montant total des couts du tirage aux sorts (3 125 + 1 755)</b>	<b>4 880,000</b>
--	------------------

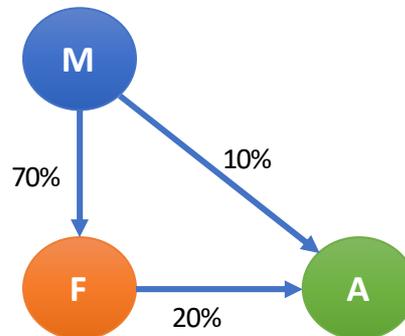
<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(RT) Frais de marketing (B) Charges à payer (provisions)	4 880,000	4 880,000

<b>31/12/2014 (0.25 point)</b>		
(B) AID (RT) Produit d'impôt sur le résultat	1 220,000	1 220,000

## CORRIGE INDICATIF PARTIE 2 (10 points)

Question 1.a : **(4,5 points)**

Structure du groupe :



### 1. Mise en équivalence des titres A chez M

(B) Titres mis en équivalence	63 000		
(B) Titres de participation dans "A"		50 000	
(B) Réserves "M" (90.000x10%)		9 000	<i>(0,25 point)</i>
(B) Résultat "M" (40.000x10%)		4 000	
(G) Résultat global (en gestion)	4 000		
(G) Q.P.R.S.M.E		4 000	<i>(0,125 point)</i>

### 2. Mise en équivalence des titres A chez F

(B) Titres mis en équivalence	126 000		
(B) Titres de participation dans "A"		100 000	
(B) Réserves "F" (90.000x20%)		18 000	<i>(0,25 point)</i>
(B) Résultat "F" (40.000x20%)		8 000	
(G) Résultat global (en gestion)	8 000		
(G) Q.P.R.S.M.E		8 000	<i>(0,125 point)</i>

### 3. Retraitement d'homogénéité de la fiscalité différée sur provisions non déduites par M

(B) Actif d'impôt différé	30 000		
(B) Réserves "M" [80.000x30%]		24 000	<i>(0,125 point)</i>
(B) Résultat "M" [20.000x30%]		6 000	
(G) Résultat global (en gestion)	6 000		
(G) Produit d'impôt différé		6 000	<i>(0,125 point)</i>

#### 4. Elimination des charges financières incorporées au coût du siège social

La capitalisation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible doit être réalisée dans les comptes consolidés du groupe. Toutefois, le montant des coûts capitalisés va être ajusté afin de prendre en compte la manière dont les actifs éligibles sont financés dans une perspective groupe :

- Si le groupe n'a pas recours au financement externe, dans ce cas, les intérêts capitalisés par la filiale doivent être éliminés puisque le groupe ne supporte pas de coût d'emprunt dans ses comptes consolidés.
- Si le groupe a recours au financement externe, le montant des coûts d'emprunt capitalisés va être déterminé conformément à NCT 13.10 dans le cas d'emprunt spécifique ou NCT 13.12 dans le cas d'emprunts généraux.

Dans le cas de l'espèce, le groupe n'a pas eu recours au financement externe. En conséquence, les intérêts capitalisés par la filiale "F" doivent être éliminés :

(B) Réserves "F" [3.500 x (1-30%)]	2 450		<i>(0,25 point)</i>
(B) Résultat "F" [12.250 x (1-30%)]	8 575		
(B) Actif d'impôt différé [(3.500 + 12.250) x30%]	4 725		
(B) Constructions en cours		15 750	
(G) Charges d'intérêts	12 250		<i>(0,25 point)</i>
(G) Produit d'impôt différé [12.250x30%]		3 675	
(G) Résultat global (en gestion)		8 575	

#### 5. Elimination des créances et dettes réciproques

(B) Emprunt non courant (chez F)	200 000		<i>(0,125 point)</i>
(B) Prêt non courant (chez M)		200 000	
(B) Dettes rattachées aux emprunts (chez F) (200.000 x7%x9/12)	10 500		<i>(0,125 point)</i>
(B) Créances rattachées aux emprunts (chez M)		10 500	

#### 6. Elimination des charges et produits réciproques

(B) Produits d'intérêts (chez M) (200.000x7%x3/12) + (200.000x7%x9/12)	14 000		<i>(0,125 point)</i>
(B) Charges d'intérêts (chez F)		14 000	

#### 7. Elimination de la plus-value sur cession du matériel

(B) Réserves "M" [20.000x10%x(1-30%)]	1 400		<i>(0,25 point)</i>
(B) Réserves "F" [20.000x20%x(1-30%)]	2 800		
(B) Titres mis en équivalence		4 200	

### 8. Reprise de la plus-value différée au rythme des amortissements

(B) Titres mis en équivalence	2 100		
(B) Réserves "M" $[20.000 \times 10\% \times (1-30\%)]/4$		350	
(B) Réserves "F" $[20.000 \times 20\% \times (1-30\%)]/4$		700	(0,25 point)
(B) Résultat "M" $[20.000 \times 10\% \times (1-30\%)]/4$		350	
(B) Résultat "F" $[20.000 \times 20\% \times (1-30\%)]/4$		700	
(G) Résultat global (en gestion)	1 050		
(G) Q.P.R.S.M.E		1 050	(0,125 point)

### 9. Détermination des écarts de 1<sup>ère</sup> consolidation au 01/07/2012

Capitaux propres au 01/07/2012	1 088 000
+ Value sur Terrain	60 000
+ Value sur Constructions	100 000
- Passif d'impôt différé $(160.000 \times 30\%)$	(48 000)
<b>Juste valeur des éléments identifiables acquis</b>	<b>1 200 000</b>
<b>Part de M : <math>[70\% \times 1.200.000]</math> (1)</b>	<b>840 000</b>
<b>Coût d'acquisition (2)</b>	<b>900 000</b>
<b>Goodwill (2) - (1) (0,25 point)</b>	<b>60 000</b>

### 10. Mise en évidence des écarts de première consolidation sur titres F (traitement de référence)

(B) Goodwill	60 000		
(B) Terrain $[60.000 \times 70\%]$	42 000		
(B) Constructions $[100.000 \times 70\%]$	70 000		(0,25 point)
(B) Passif d'impôt différé $[48.000 \times 70\%]$		33 600	
(B) Titres de participation dans "F"		138 400	

### 11. Amortissement du Goodwill

(B) Réserves "M" $[60.000 \times 20\% \times 1,5]$	18 000		
(B) Résultat "M" $[60.000 \times 20\%]$	12 000		(0,25 point)
(B) Amortissement du Goodwill		30 000	
(G) Dotations aux amortissements	12 000		
(G) Résultat global (en gestion)		12 000	(0,125 point)

### 12. Amortissement de l'écart d'évaluation sur constructions

(B) Réserves "M" $[70.000 \times 10\% \times 1,5 \times 70\%]$	7 350		
(B) Résultat "M" $[70.000 \times 10\% \times 70\%]$	4 900		(0,25 point)
(B) Passif d'impôt différé $[100.000 \times 30\% \times 10\% \times 2,5]$	5 250		
(B) Amortissement des constructions		17 500	
(G) Dotations aux amortissements	7 000		
(G) Produit d'impôt différé		2 100	(0,125 point)
(B) Résultat global (en gestion)		4 900	

**13. Capitaux propres des sociétés intégrées globalement après retraitements de consolidation**

Désignation	M	F
Capital	2 000 000	1 000 000
Réserves	306 600	173 450
Résultat	263 450	120 125
<b>Total</b>	<b>2 570 050</b>	<b>1 293 575</b>

**14. Partage des résultats**

(B) Résultat "M"	263 450		<i>(0,125 point)</i>
(B) Résultats consolidés		263 450	
(B) Résultat "F"	120 125		<i>(0,25 point)</i>
(B) Résultats consolidés (120.125x70%)		84 088	
(B) Intérêts minoritaires (120.15x30%)		36 038	

**15. Partage des autres capitaux propres**

(B) Réserves "M"	306 600		<i>(0,125 point)</i>
(B) Réserves consolidées		306 600	
(B) Capital "F"	1 000 000		<i>(0,25 point)</i>
(B) Réserves "F"	173 450		
(B) Titres de participation dans "F" (1.088.000x70%)		761 600	
(B) Réserves consolidées 1.173.450x70%-761.600x100%		59 815	
(B) Intérêts minoritaires 1.173.450x30%-761.600x0%		352 035	

**Question 1.b : (0,5 points)**

Au bilan consolidé de l'exercice clos le 31/12/2014, le détail des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

Capitaux propres & Passifs	31/12/2014	
Capital	2.000.000	
Réserves consolidées	366.415	
Résultat consolidé	347.538	
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>2.713.953</b>	<i>(0,25 point)</i>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>388.073</b>	<i>(0,25 point)</i>

**Question 2 : (2,5 points)**

La valeur d'émission des titres "F" a été déterminée par référence à l'approche patrimoniale hybride [Actif Net Comptable Corrigé (ANCC) + Goodwill (GW)].

En l'absence d'éléments hors exploitation, l'ANCC est égal à l'ANCC<sub>e</sub>, soit 1.420.000 DT.

Le goodwill (GW) est déterminé par actualisation d'une rente de superprofit sur une période de 5 ans. La rente de superprofit est déterminée par référence à un investissement à rémunérer égal aux CPNE.

$$GW = \frac{1-(1+i)^{-5}}{i} \times (CB_{CPNE} - r \times CPNE)$$

**Avec**  $i$  : Taux d'actualisation de la rente (CMPC)  
 $r$  : Taux de rémunération de l'actif de référence (CMPC)  
 $CB_{CPNE}$  : Capacité bénéficiaire des CPNE

### 1. Détermination du CMPC (K) selon le MEDAF (1 point)

$$K = k_{CP} \times \frac{CP}{CP+D} + k_D \times (1-T_{IS}) \times \frac{D}{CP+D} \quad (0,125 \text{ point})$$

**Avec**  $K_{CP}$  : Coût des capitaux propres tel que  $K_{CP} = R_f + \beta_{CP} \times (R_m - R_f)$  (0,125 point)

$\beta_{CP}$  : béta endetté de la société "F" tel que  $\beta_{CP} = \beta_{Actif} \times [1 + (1-T_{IS}) \times D/CP]$  (0,125 point)

Le ratio ciblé (D/CP) se détermine de la façon suivante :

Ratio ciblé D/(D+CP) = (a)	37,50%	
Ratio ciblé CP/(D+CP) = (b) = [100%-(a)]	62,50%	
<b>Ratio ciblé D/CP = (a)/(b)</b>	<b>60,00%</b>	<b>(0,125 point)</b>

Ainsi  $\beta_{CP} = \beta_{Actif} \times [1 + (1-T_{IS}) \times D/CP] = 0,2 \times [1 + (1-30\%) \times 60\%] = 0,2840$  (0,125 point)

$$K_{CP} = R_f + \beta_{CP} \times (R_m - R_f) = 6,325\% + 0,2840 \times 10,3\% = 9,25\% \quad (0,125 \text{ point})$$

$$K = k_{CP} \times \frac{CP}{CP+D} + k_D \times (1-T_{IS}) \times \frac{D}{CP+D} = 9,25\% \times 62,5\% + 8\% \times (1-30\%) \times 37,5\% = 7,88\% \quad (0,25 \text{ point})$$

### 2. Détermination de la capacité bénéficiaire (CB<sub>CPNE</sub>) (0,75 point)

L'approche de calcul consistera à retraiter la (CB<sub>ANCCe</sub>) pour aboutir à la (CB<sub>CPNE</sub>) :

<b>CB<sub>ANCCe</sub></b>	<b>157 778</b>
+ Bénéfice brut corrigé ANCCe = [CB <sub>ANCCe</sub> /(1-30%)] (0,125 point)	225 397
+ Charges financières sur DLMT (0,125 point)	32 000
+ Charges financières sur DCT stables (*) = 8.000 x (12.000/100.000) (0,125 point)	960
= Bénéfice brut corrigé CPNE	258 357
- Impôt théorique [258.357 x 30%] (0,125 point)	(77 507)
= <b>CB<sub>CPNE</sub></b>	<b>180 850</b>

(\*) DCT stables = CPNE – Capitaux permanents statiques (CPS)

Avec CPS = ANCC<sub>e</sub> + DLMT = 1.420.000 + 768.000 = 2.188.000 DT

DCT stables = 2.200.000 - 2.188.000 = 12.000 DT (0,25 point)

### 3. Détermination du Goodwill (GW) (0,5 point)

$$GW = \frac{1-(1+i)^{-5}}{i} \times (CB_{CPNE} - r \times CPNE) \quad (0,25 \text{ point})$$

$$GW = \frac{1-(1+7,88\%)^{-5}}{7,88\%} \times (180.850 - 7,88\% \times 2.200.000) = 30.000 \text{ DT} \quad (0,25 \text{ point})$$

**4. Détermination de la valeur d'émission (0,25 point)**

+ ANCC (0,125 point)	1 420 000
+ GW	30 000
<b>= Valeur des capitaux propres (V<sub>CP</sub>) (1)</b>	<b>1 450 000</b>
<b>Nombre d'actions = 1.000.000/10 (2) (0,125 point)</b>	<b>100 000</b>
<b>Valeur d'émission = (1)/(2)</b>	<b>14,500</b>

**Question 3 : (2,5 points)**

Lorsqu'une augmentation de capital aboutit à une dilution du pourcentage de participation, l'opération s'apparente, en substance, à une cession partielle de titres. (0,25 point)

Pour la détermination du résultat de cession, il y a lieu de comparer la part dans les capitaux propres consolidés avant et après augmentation de capital :

<b>Part dans les capitaux propres avant augmentation de capital</b>	
1. Capitaux propres retraités de "F" en consolidation	1 293 575
2. Ecart d'évaluation résiduels $[60.000 + (100.000 - 100.000 \times 10\% \times 2,5)] \times (1 - 30\%)$	94 500
3. Pourcentage de participation	70,00%
4. Part dans les capitaux propres $(1+2) \times 3$	971 653
<b>Part dans les capitaux propres après augmentation de capital</b>	
5. Capitaux propres retraités de "F" en consolidation $[1.293.575 + 14.500 \times 25.000]$	1 656 075
6. Ecart d'évaluation résiduels avant augmentation de capital	94 500
7. Pourcentage de participation $[70.000 / (100.000 + 25.000)]$	56,00%
8. Part dans les capitaux propres $(5+6) \times 7$	980 322
9. Ecart d'acquisition résiduel lié à la diminution du % de participation $[(60.000 - 60.000 \times 20\% \times 2,5)] \times [(70\% - 56\%) / 70\%]$	(6 000)
10. Coût de l'augmentation de capital	-
11. Incidence sur les capitaux propres $(8+9-4)$	2 670
<b>Résultat de l'opération (11-10) (1 point)</b>	<b>2 670</b>

En 2015, l'incidence de la dilution sera constatée dans le journal de consolidation comme suit :

(B) Titres de participation dans "F"	19 230		
(B) Passif d'impôt différé $[60.000 + (100.000 - 100.000 \times 10\% \times 2,5)] \times 30\% \times (70\% - 56\%)$	5 670		
(B) Amortissement du Goodwill $60.000 \times 20\% \times 2,5 \times [(70\% - 56\%) / 70\%]$	6 000		
(B) Amortissement des constructions $100.000 \times 10\% \times 2,5 \times (70\% - 56\%)$	3 500		(0,5 point)
(B) Goodwill $[60.000 \times (70\% - 56\%) / 70\%]$		12 000	
(B) Terrains $[60.000 \times (70\% - 56\%)]$		8 400	
(B) Constructions $[100.000 \times (70\% - 56\%)]$		14 000	
(B) Réserves "M"	2 670		
(B) Résultat "M"		2 670	(0,5 point)
(G) Résultat global	2 670		
(G) Gains sur titres consolidés		2 670	(0,25 point)